



VUE 5

Cartes jointes au CERFA



Projet d'aménagement - Aix-en-Provence (13)

Réseau Natura 2000



Périmètres d'étude

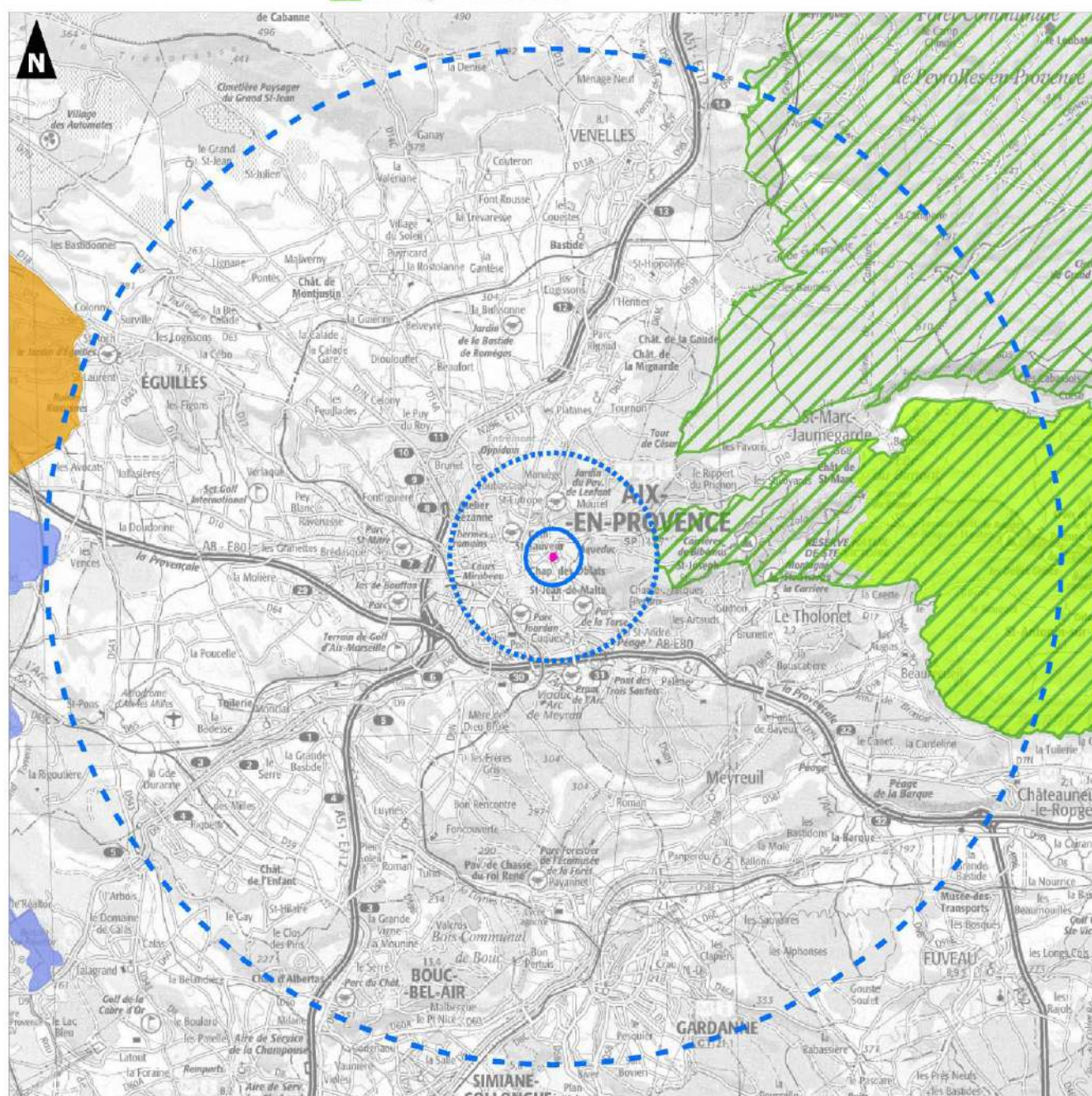
- Secteur d'étude
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée (2 km)
- Aire d'étude éloignée (10 km)

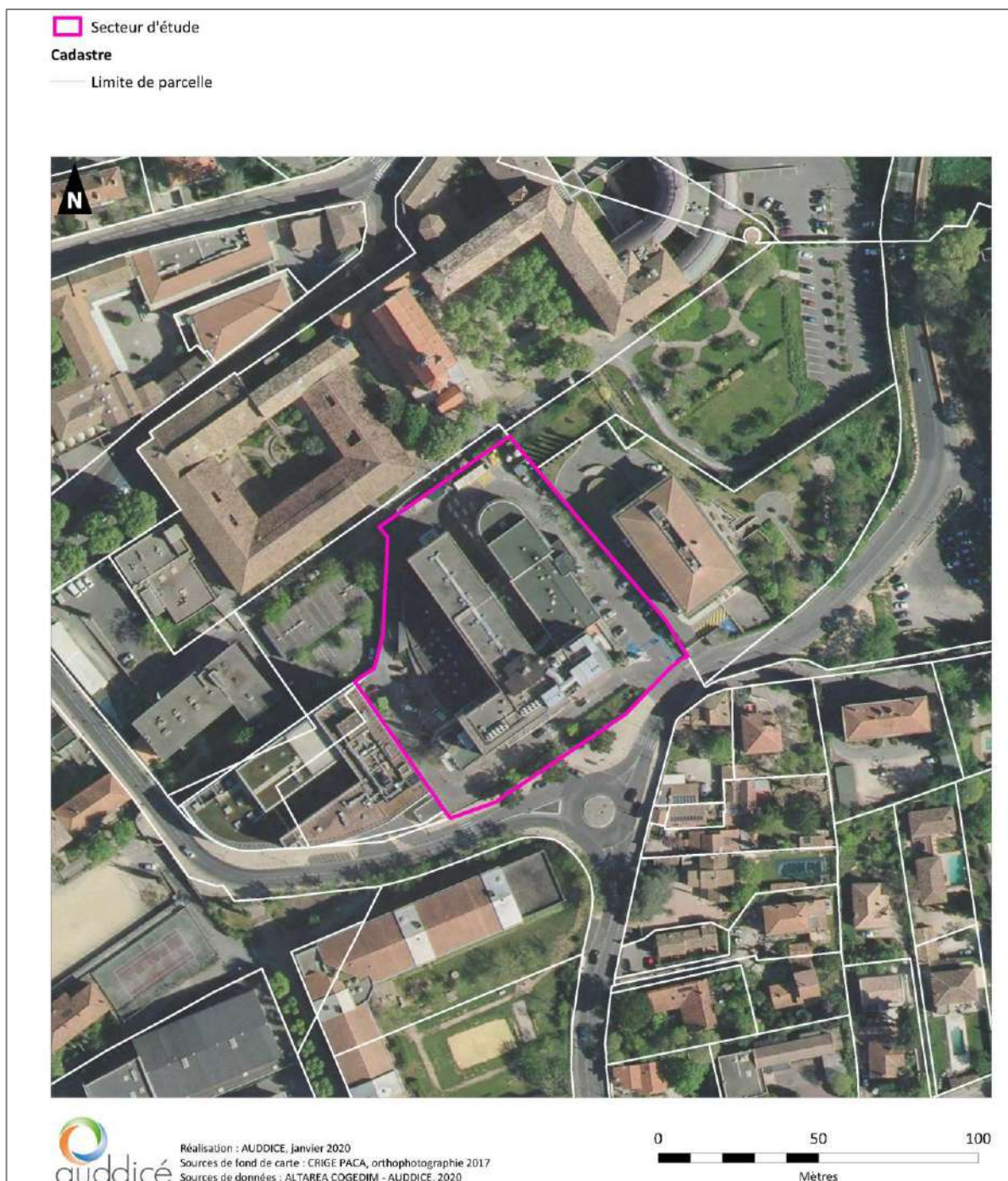
Zones de Protection Spéciale

- Garrigues de Lançon et Chaînes alentour
- Montagne Sainte Victoire
- Plateau de l'Arbois

Zones Spéciales de Conservation

- Montagne Sainte Victoire





- Le site de la polyclinique se situe à 1,9 km de la ZSC Montagne Sainte-Victoire, en zone urbanisée sans corridor présent et fonctionnel entre la parcelle étudiée et le site Natura 2000. Néanmoins, la trame végétale sera maintenue et renforcée au sein de l'aménagement futur. Ce projet de renouvellement urbain œuvre alors en faveur de la biodiversité (augmentation de la surface de pleine terre et d'espaces verts, espèces végétales locales, luminaires restreints et prenant en compte les recommandations liées à la faune, pas de produit phytosanitaire, ...)

Il en est de même avec les autres zonages écologiques réglementaires ou d'inventaires comme vu ci-après :

Occupation du sol

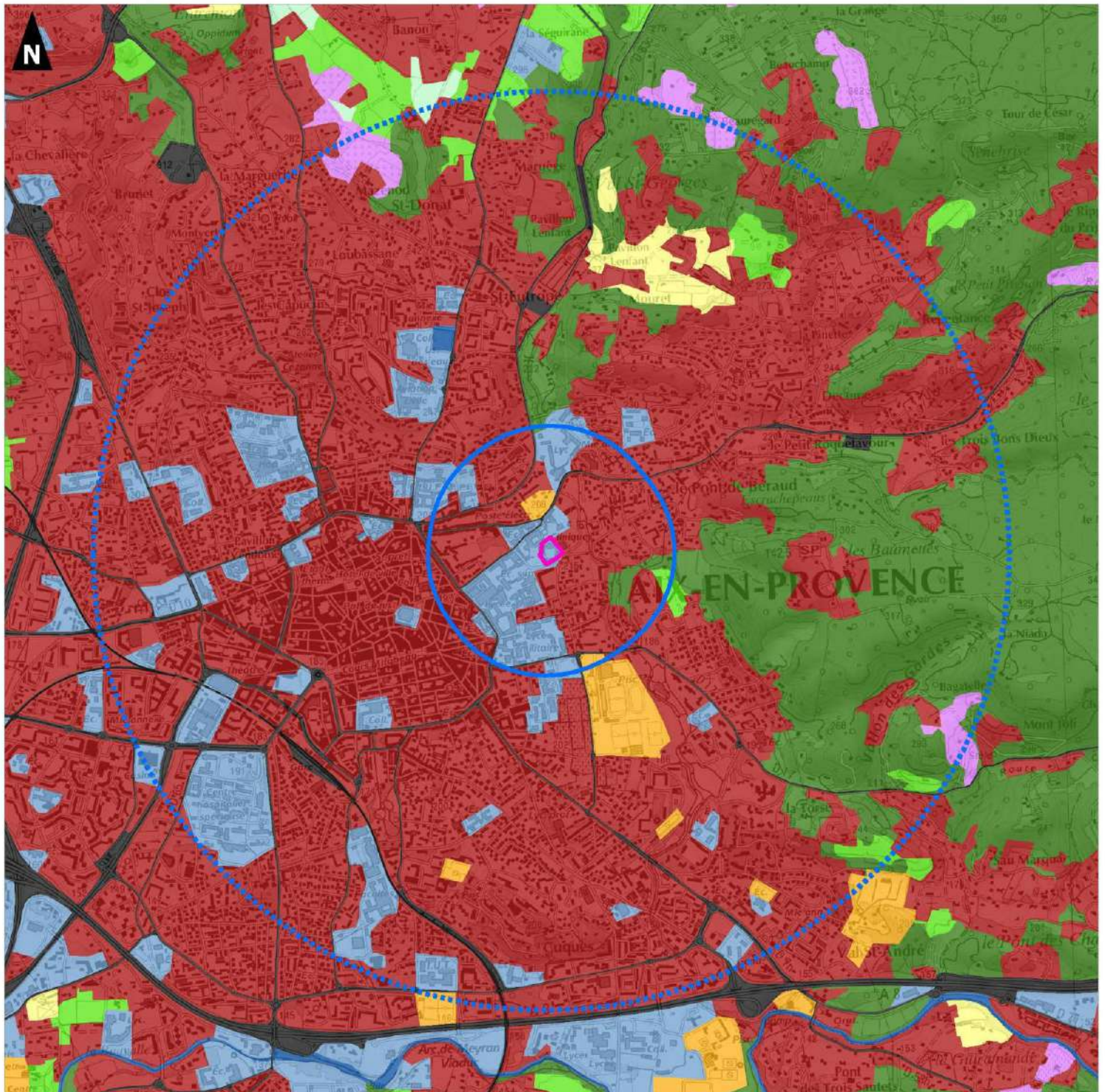


Périmètres d'étude

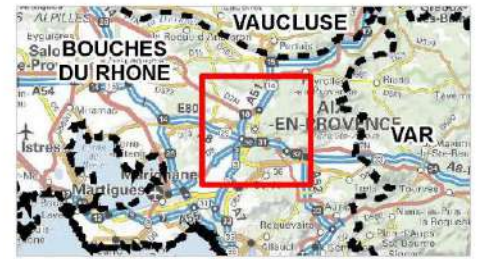
-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (2 km)
-  Aire d'étude éloignée (10 km)

OCCUPATION DES SOLS

- | | | |
|--|--|--|
|  Zone urbanisée |  Equipements sportifs et de loisirs |  Forêts |
|  Zones d'activités et équipements |  Terres arables et serres |  Maquis et garrigues et végétation clairsemée |
|  Réseaux routier et ferroviaire |  Vignobles et arboriculture |  Plans d'eau/Cours d'eau |
| |  Prairies | |



Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

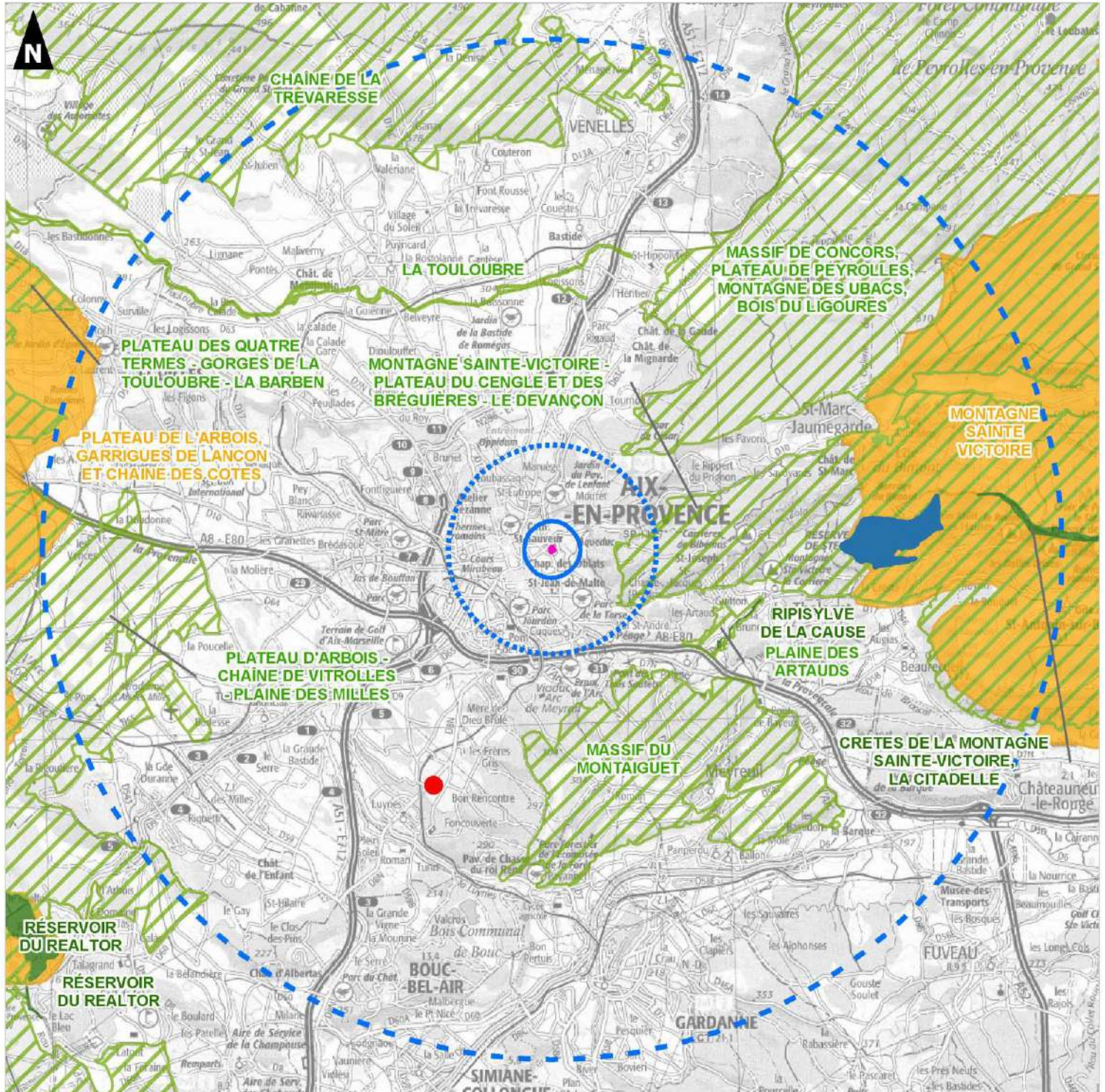


Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (2 km)
-  Aire d'étude éloignée (10 km)

ZNIR

-  CEN : Malouesse
-  RNN : Sainte-Victoire
-  ZICO
-  ZNIEFF1
-  ZNIEFF2





Périmètres d'étude

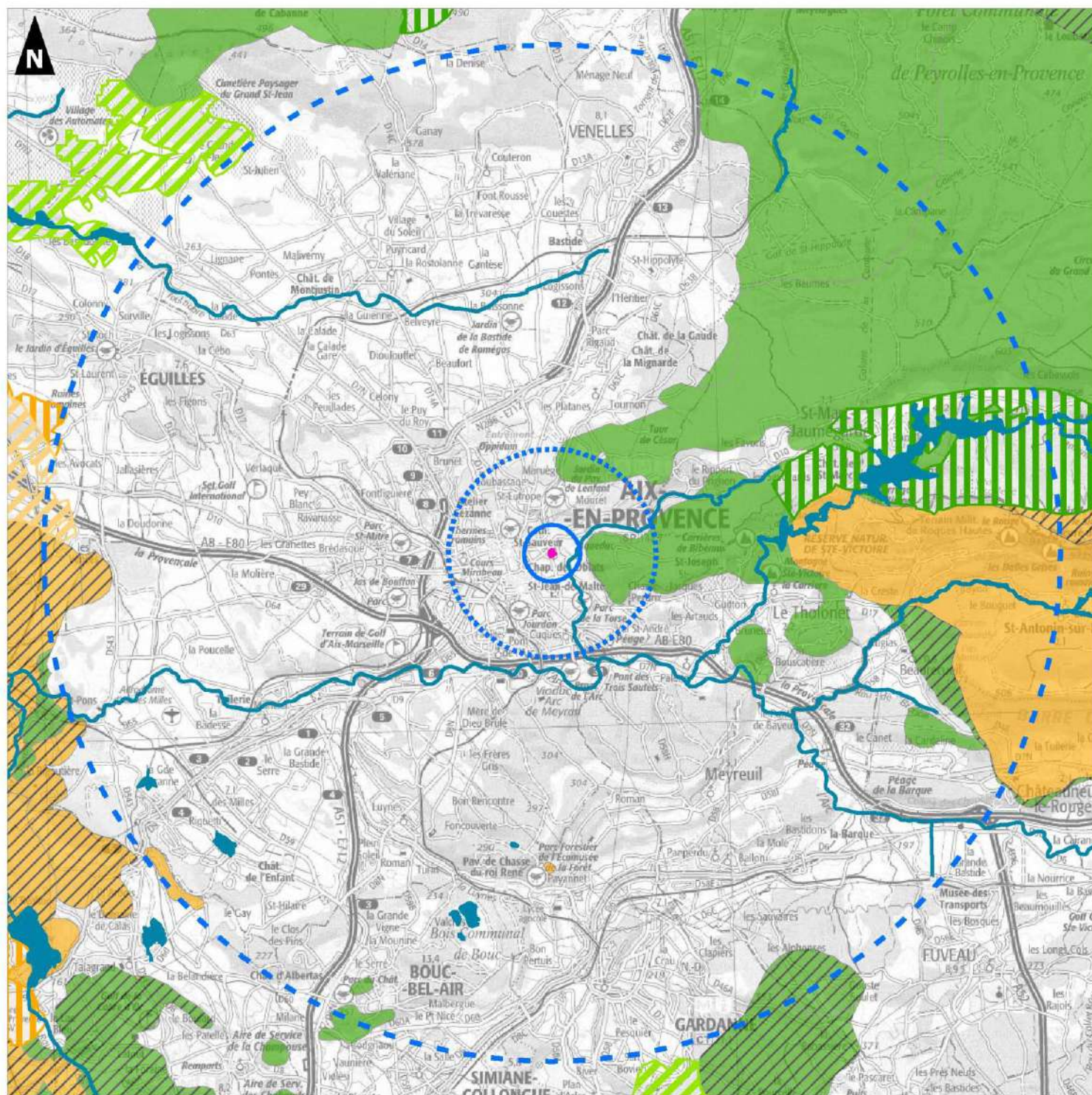
-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (2 km)
-  Aire d'étude éloignée (10 km)

Réservoir de biodiversité

- | A remettre en état | A préserver |
|---|---|
|  Milieu boisé |  Milieu boisé |
|  Milieu ouvert |  Milieu ouvert |
| |  Zone Humide ou plan d'eau |

Corridors écologiques

- | A remettre en état | A préserver |
|---|---|
|  Milieu boisé |  Milieu boisé |
|  Milieu ouvert |  Milieu ouvert |
| |  Cours d'eau |



Espaces Naturels Sensibles

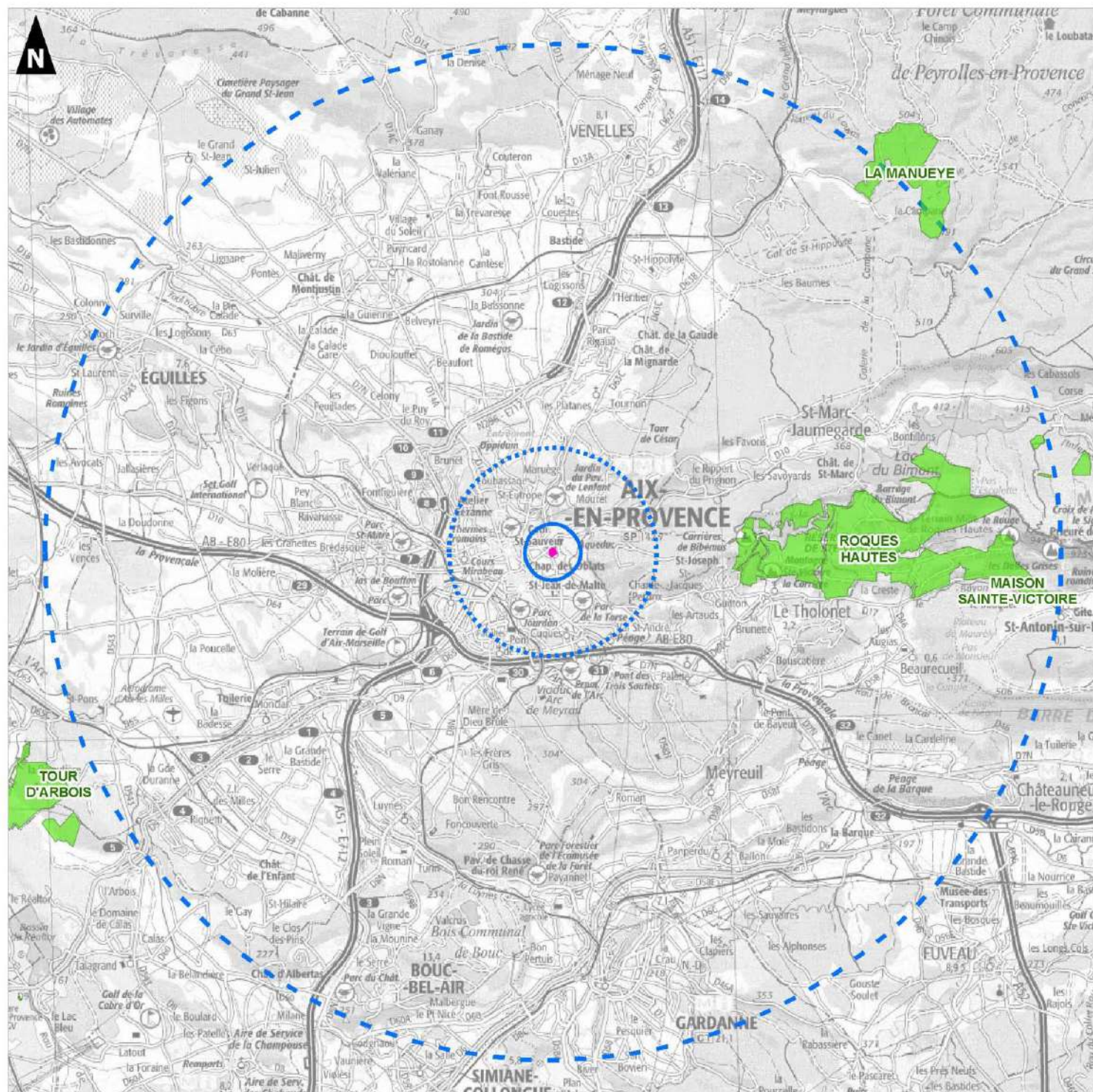


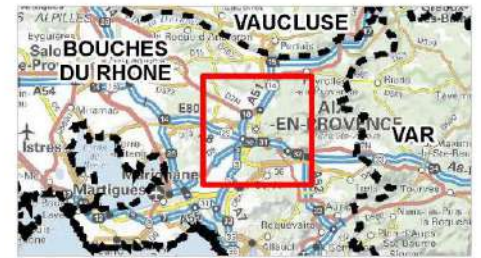
Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (2 km)
-  Aire d'étude éloignée (10 km)

Espaces naturels Sensibles

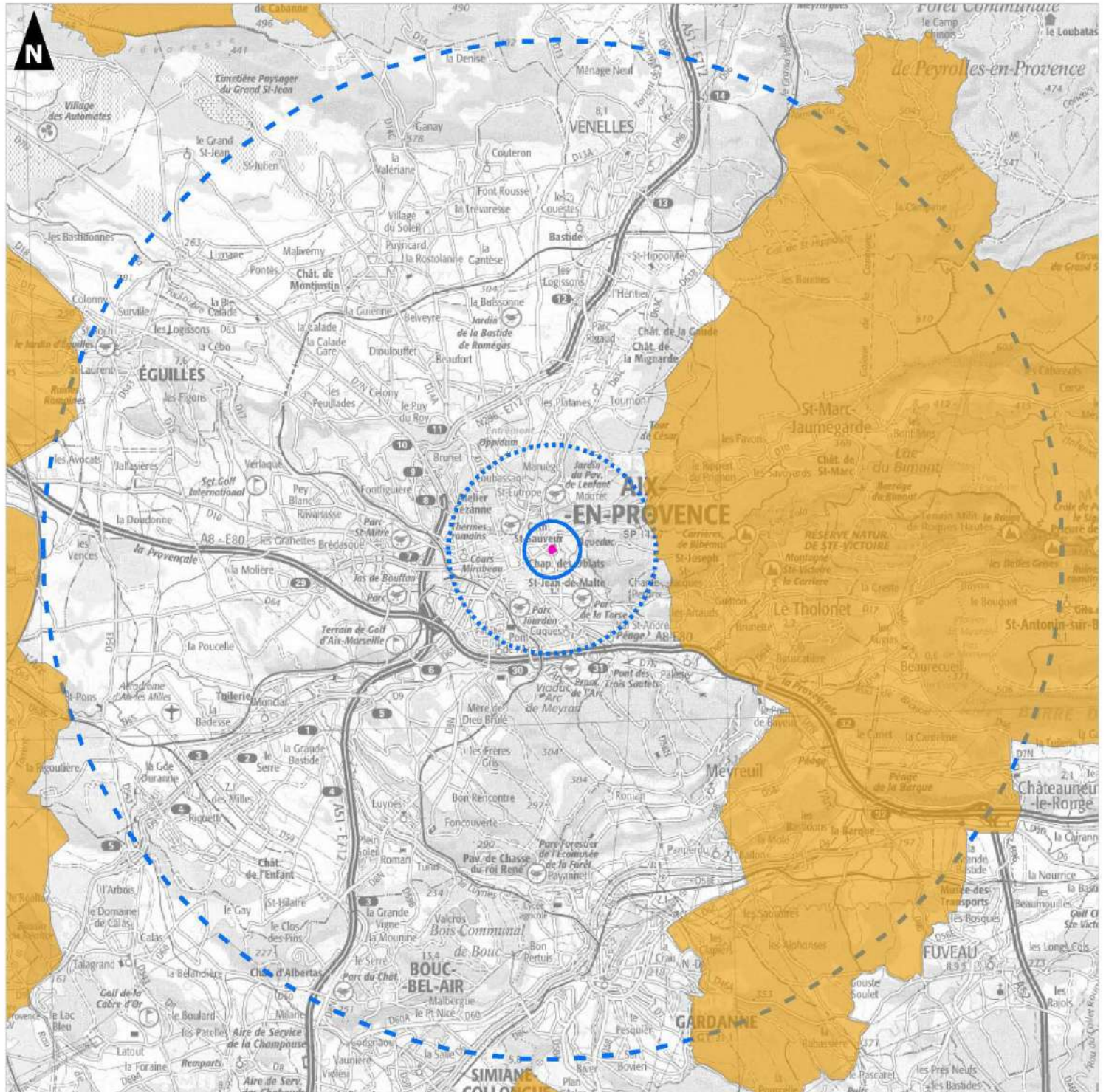
-  ENS





Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (2 km)
-  Aire d'étude éloignée (10 km)



Zones humides

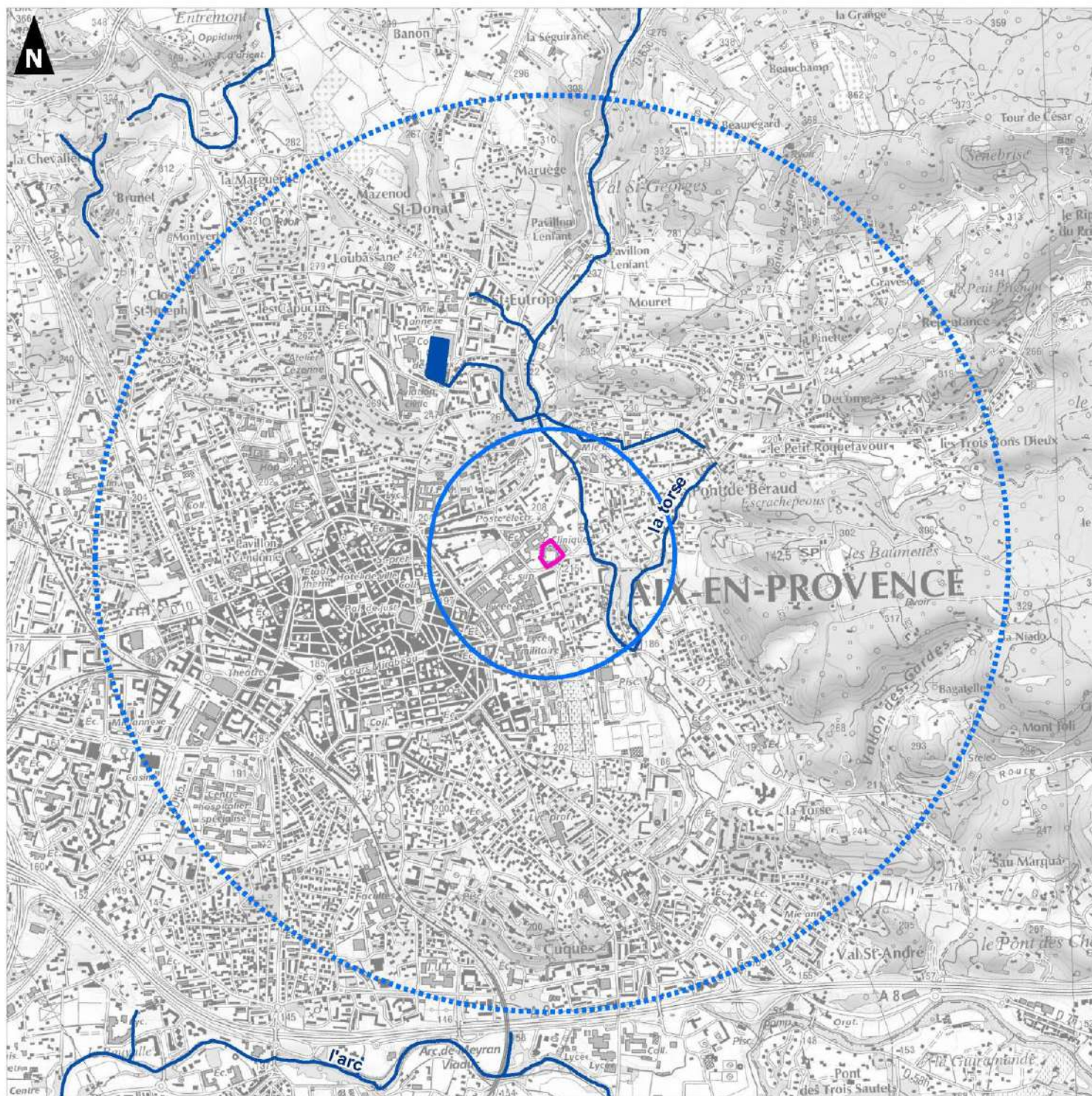


Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (2 km)

Réseau hydrographique

-  Cours d'eau
-  Plan d'eau



Annexes du CERFA

- ✓ **Notice hydraulique – BETEM INFRA - 2019**

- ✓ **Note circonstanciée avec attestation de non-imposition au dossier Loi sur l'eau – 2020**

- ✓ **Extrait du rapport de présentation de la modification n°6 du PLU d'Aix-en-Provence - secteur RICM Polyclinique – 2019**

- ✓ **Formulaire d'incidence simplifié Natura 2000 - 2020 - AUDDICE ENVIRONNEMENT**

- ✓ **Étude géotechnique - SOL ESSAIS - 2019**

NOTICE HYDRAULIQUE

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE DE L'OPERATION.....	2
2.	CALCULS HYDRAULIQUES.....	2
3.	APPLICATION AU PROJET.....	2
4.	DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	3

1. CONTEXTE DE L'OPERATION

L'opération est située 2, Avenue du Docteur Aurientis à Aix en Provence sur les terrains occupés par l'ancienne Clinique Rambot aujourd'hui désaffectée.

La parcelle concernée est référencée BA n° 92 au sens du cadastre présente une surface totale de 7128 m².

Toutes les constructions et les aménagements de surface présents sur la parcelle seront démolis

Le site dispose de l'ensemble des viabilités nécessaires à son raccordement routier d'une part ainsi qu'en réseaux divers d'autre part.

La présente notice hydraulique intéresse en conséquence, les futurs aménagements et constructions prévus, générateurs de surfaces imperméabilisées à compenser hydrauliquement.

2. CALCULS HYDRAULIQUES

Par appartenance au bassin versant de l'Arc et du fait de l'imperméabilisation nouvelle générée par l'opération, il convient de prévoir et d'apporter les mesures compensatoires nécessaires en matière de gestion des eaux pluviales visant à assurer et à garantir au minimum la neutralité du projet vis-à-vis de l'aval.

Ainsi, les mesures compensatoires à intégrer sont définies dans la stricte application des règles édictées par le nouveau S.A.G.E de l'Arc approuvé le 13 Mars 2014, ainsi que par le Zonage Pluvial de la Ville d'Aix en Provence, à savoir pour le secteur « Zone 4 – Centre-Ville / Torse » concerné :

- Rétention calculée sur la base de 1000 m³ par hectare nouvellement imperméabilisé (hai). On parle ici de surface aménagée correspondant à la surface totale du terrain déduction faite des espaces verts valorisés en pleine terre.
- Régulation du débit de fuite à 10 l/s/hectare de terrain drainé et permettant une vidange dont la durée reste inférieure à 48 heures.

3. APPLICATION AU PROJET

L'analyse du plan de masse de l'opération permet d'identifier les surfaces imperméabilisées et de quantifier ainsi la surface totale active dite « aménagée » du projet, à savoir :

Données d'entrée

- Surface parcelle : 7128,00 m²

Surfaces de Pleine Terre

- Surface de pleine terre : 1938,00 m²

La surface aménagée résultante est donc de $7128 \text{ m}^2 - 1938 \text{ m}^2 = 5190,00 \text{ m}^2$.

Ainsi et en application des règles rappelées ci-dessus au projet, il sera prévu la création d'un dispositif de rétention de : $1000 \text{ m}^3 \times 0.052 \text{ ha} = \mathbf{520 \text{ m}^3 \text{ arrondi}}$.

Le débit de fuite global théorique sera de : $10 \text{ l/s/ha} \times 0,713 \text{ ha} = \mathbf{7 \text{ l/s arrondi}}$.

Il est à noter que la parcelle actuelle présente un pendage sud / nord très prononcé générant dans la situation antérieure un débit décennal voisin de 300 l/s d'une part, et qu'aucune compensation hydraulique n'était présente d'autre part.

Ainsi et au travers de l'opération nouvelle, la nouvelle gestion hydraulique du site permettra d'améliorer très sensiblement la situation vis-à-vis de l'aval et de la mobilisation des réseaux exutoires existants.

4. DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

Conformément à l'organisation du plan de masse, le volume global de rétention requis sera bâti et intégré sous le bâtiment situé au nord-ouest en extension du niveau de sous-sol S-2.

A ce stade, il est prévu de mobiliser une surface voisine de 220 m^2 ce qui représenterait une hauteur d'eau de 2,36 m compatible avec un accès visitable aisé pour l'entretien de l'ouvrage.

Selon la cartographie des réseaux pluviaux de la Ville d'Aix en Provence, il existe en contre bas du terrain un réseau pluvial séparatif DN 300 mm dont le niveau d'établissement présente un fil d'eau relevé à la cote 203,74 NGF. Ce niveau d'établissement devrait permettre un rejet gravitaire du débit de fuite imposé (7 l/s) ainsi que de la surverse du bassin.

A défaut, un dispositif de refoulement constitué de deux pompes de capacité unitaire de 7 l/s avec fonctionnement en permutation cyclique serait prévu.

CONSTRUCTION DE BATIMENTS A
USAGE DE LOGEMENTS ET
RESIDENCE SERVICES

Place du Lieutenant-Colonel Louis Arne
13100 AIX-EN-PROVENCE

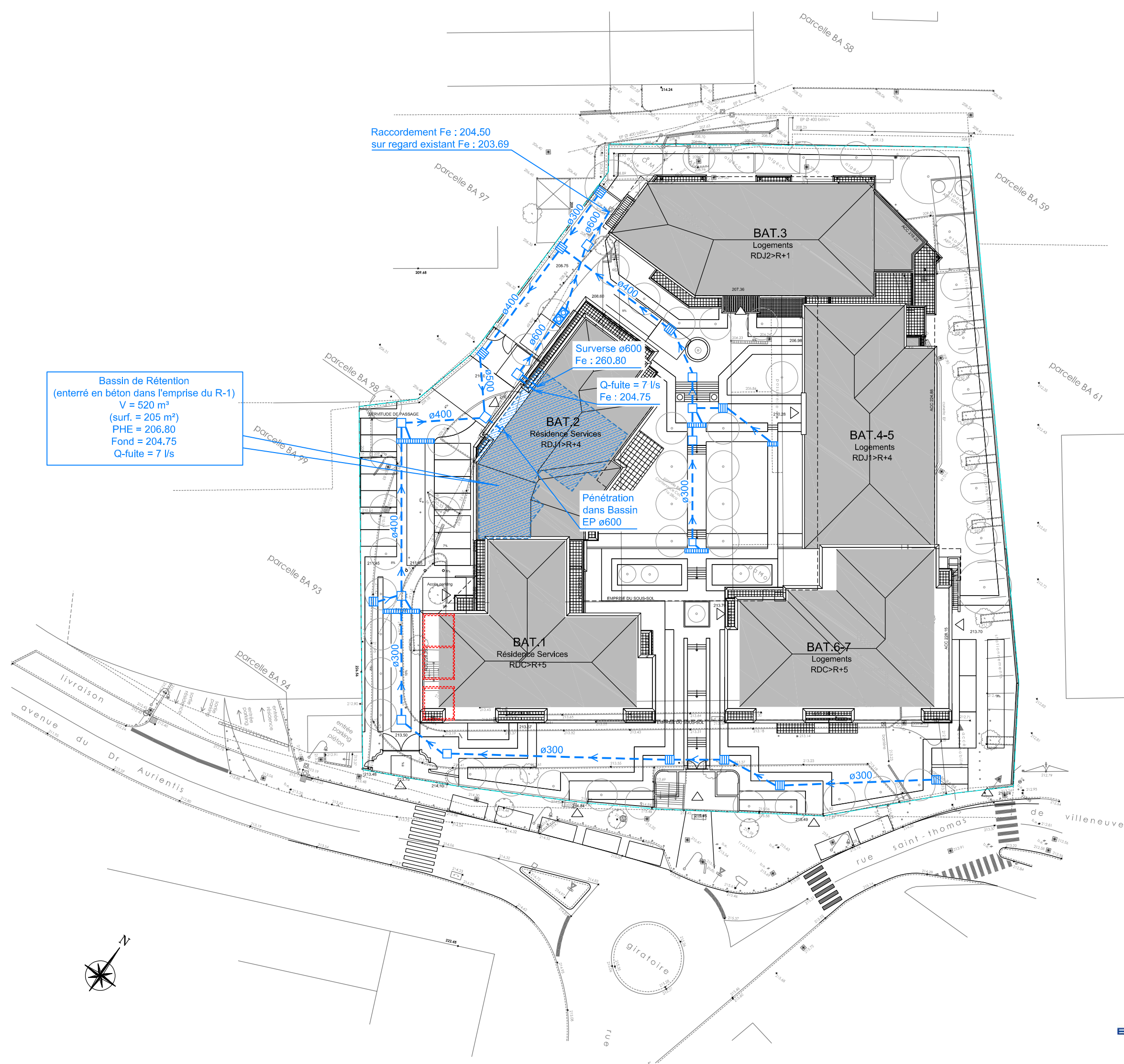
MAITRE D'OUVRAGE	COGEDIM PROVENCE	Les carrés de l'enfant - Bât. B - 140, Avenue du 12 juillet 1998 13290 AIX EN PROVENCE
ARCHITECTE URBANISTE	FRANCOIS DE ALEXANDRIS	24, Rue Letellier 75015 PARIS Tel: 01.45.79.28.25 Fax: 01.45.79.28.75
BET - VRD	BETEM INFRA	900, Rue A. Ampère - CS 50453 - 13592 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel: 04.42.26.06.97

PERMIS DE CONSTRUIRE		
17023	PLAN HYDRAULIQUE	
PC		
PC 2 d	Le petitionnaire	FRANCOIS DE ALEXANDRIS architecte D.E.S.A urbaniste 24 Rue Letellier 75015 PARIS Tel: 01.45.79.28.25 Fax: 01.45.79.28.75 e-mail : f.dealexandris@wanadoo.fr
21/11/2019		La petite Cyprière, Allée de la Tosca, Ancienne Route des Alpes, 13100 AIX EN PROVENCE Tel: 04.42.21.99.00
DATE	INDICE	OBJET DE LA MODIFICATION

RESEAU EP

Ech. : 1/500

Date : 21 Novembre 2019



Bassin de Rétention
(enterré en béton dans l'emprise du R-1)
V = 520 m³
(surf. = 205 m²)
PHE = 206.80
Fond = 204.75
Q-fuite = 7 l/s

Légende :

- > Réseau Eaux Pluviales
- Regard de visite EP
- ▤ Regard à grille EP
- ▤ Caniveau à grille EP
- ☐ Ouvrage hydraulique avec cloison siphonide
- ▨ Bassin de Rétention en béton dans l'emprise du R-1

Affaire N° : 19-0624

Opération : ALTAREA COGEDIM – AIX POLYCLINIQUE
AIX EN PROVENCE

ATTESTATION DE NON-IMPOSITION

SUR DOSSIER LOI SUR L'EAU

L'opération est située 2, Avenue du Docteur Aurientis à Aix en Provence sur les terrains occupés par l'ancienne Clinique Rambot aujourd'hui désaffectée.

La parcelle concernée est référencée BA n° 92 au sens du cadastre présente une surface totale de 7128 m², inférieure à 1 hectare.

Toutes les constructions et les aménagements de surface présents sur la parcelle seront démolis.

Le site dispose de l'ensemble des viabilités nécessaires à son raccordement routier d'une part ainsi qu'en réseaux divers d'autre part.

Par appartenance au bassin versant de l'Arc et du fait de l'imperméabilisation nouvelle générée par l'opération, il est prévu d'apporter les mesures compensatoires nécessaires en matière de gestion des eaux pluviales visant à assurer et à garantir au minimum la neutralité du projet vis-à-vis de l'aval.

Ainsi, les mesures compensatoires intégrées sont définies dans la stricte application des règles édictées par le nouveau S.A.G.E de l'Arc approuvé le 13 Mars 2014, ainsi que par le Zonage Pluvial de la Ville d'Aix en Provence, à savoir pour le secteur « Zone 4 – Centre-Ville / Torse » concerné :

- Rétention calculée sur la base de 1000 m³ par hectare nouvellement imperméabilisé (hai). On parle ici de surface aménagée correspondant à la surface totale du terrain déduction faite des espaces verts valorisés en pleine terre.
- Régulation du débit de fuite à 10 l/s/hectare de terrain drainé et permettant une vidange dont la durée reste inférieure à 48 heures.



L'analyse du plan de masse de l'opération permet d'identifier les surfaces imperméabilisées et de quantifier ainsi la surface totale active dite « aménagée » du projet, à savoir :

Données d'entrée

- Surface parcelle : 7128,00 m²

Surfaces de Pleine Terre

- Surface de pleine terre : 1938,00 m²

La surface aménagée résultante est donc de $7128 \text{ m}^2 - 1938 \text{ m}^2 = 5190,00 \text{ m}^2$.

Ainsi et en application des règles rappelées ci-dessus au projet, il sera prévu la création d'un dispositif de rétention de : $1000 \text{ m}^3 \times 0.052 \text{ ha} = 520 \text{ m}^3$ arrondi.

Le débit de fuite global théorique sera de : $10 \text{ l/s/ha} \times 0,713 \text{ ha} = 7 \text{ l/s}$ arrondi.

Il est à noter que la parcelle actuelle présente un pendage sud / nord très prononcé générant dans la situation antérieure un débit décennal voisin de 300 l/s d'une part, et qu'aucune compensation hydraulique n'était présente d'autre part.

Ainsi et au travers de l'opération nouvelle, la nouvelle gestion hydraulique du site permettra d'améliorer très sensiblement la situation vis-à-vis de l'aval et de la mobilisation des réseaux exutoires existants.

Selon la cartographie des réseaux pluviaux de la Ville d'Aix en Provence, il existe en contre bas du terrain un réseau pluvial séparatif DN 300 mm dont le niveau d'établissement présente un fil d'eau relevé à la cote 203,74 NGF. Ce niveau d'établissement devrait permettre un rejet gravitaire du débit de fuite imposé (7 l/s) ainsi que de la surverse du bassin.

Ainsi et l'exutoire mobilisable étant un réseau organisé appartenant à la Collectivité, il a été considéré que la « Police de l'Eau » devait être exercée par la Ville d'Aix en Provence en sa qualité de propriétaire et de gestionnaire du réseau.

Dans ce cadre défini et le rejet n'étant pas exercé sur un exutoire ou un milieu naturel, il n'est pas nécessaire de déposer un Dossier Loi sur l'Eau sous instruction des Services Préfectoraux (DDTM 13).

Par ailleurs il est rappelé que la surface du projet de 7128 m² reste inférieure à 1 hectare valeur au-dessous de laquelle un Dossier DLE n'est également pas requis.

Pour faire valoir ce que de droit.

Aix en Provence,
Le 13/01/2020

Le Maître d'œuvre

BETEM INFRA
900, Rue Impère
13290 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04 42 26 06 87 - Fax 04 42 38 35 31
SIREN 811 007 845